

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **ECHO-A-2** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Marco PANIGALLI**  [**marco.panigalli@ec.europa.eu**](mailto:marco.panigalli@ec.europa.eu)  **+32 2 29 54441**  **1**  **4ème trimestre 2020[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **☒  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

Le poste est à pourvoir en dans le secteur “Support aux opérations”.

Ce secteur, au sein de l’Unité A2, “Capacités et soutien opérationnel”, est responsable en particulier pour:

- la coopération opérationnelle avec les centres de gestion d’urgence des organisations internationales, comme les services d’urgence de OCHA, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix rouge et du Croissant rouge, ou de l’Organisation Mondiale de la Santé;

- la coordination des relations avec les départements d’urgence des autres services de la Commission et des autres institutions européennes en particulier le Service d’Actions extérieurs (EEAS);

- les activités liées à la logistique et au transport, au développement d’une politique relative au transport et à la logistique dans le domaine de l’aide humanitaire et de la protection civile.

- assurer un dialogue stratégique avec tous les acteurs impliqués dans la fourniture de services aériens humanitaires, conseiller et aussi financer des actions de transport et des services pour soutenir les opérations de la DG ECHO, certaines de ces actions pouvant être mise en œuvre directement par la Commission ;

- gestion des services aériens humanitaires opérés en Afrique, en particulier le projet ECHO Flight.

Les taches principales pour ce poste sont:

- contribuer à l’élaboration, à la planification et à la mise en œuvre d’activités utiles à la réalisation des objectifs du secteur;

- contribuer à la conception, suivi des partenariats stratégiques avec les partenaires de ECHO dans le cadre des réponses d’urgence;

- coordination des relations avec les départements d’urgence des autres services de la Commission et des autres institutions européennes en particulier le Service d’Actions extérieurs (EEAS) ;

- contribuer au développement future des politiques de l’Union européenne en matière de protection civile et d’aide humanitaire;

- contribuer aux documents politiques, aux notes d’information et aux discours, aux réponses aux consultations interservices et aux questions du Parlement Européen;

- participer aux réunions des comités et groupes de travail compétents du Conseil et du Parlement européen, le cas échéant, et rendre compte à la hiérarchie et au cabinet;

- représenter l’unité aux réunions interservices pertinentes et rédiger des réponses aux consultations interservices ;

- suivi des opérations d’urgence (design, préparation et mise en œuvre) et suivi de projets.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : des opérations de protection civile.

Expérience professionnelle

* Expertise spécifique dans le domaine des opérations de protection civile impliquant le déploiement international de capacités. Le candidat doit également posséder une expérience pratique de la gestion des crises et des capacités de protection civile. Une expérience professionnelle pertinente dans le domaine du transport et de la logistique est un atout.
* Expérience professionnelle dans le domaine de l’intervention d’urgence en cas de catastrophes naturelles ou d’origine humaine;
* - Connaissances dans le domaine, de la protection civile et/ou de l’aide humanitaire en particulier;
* Expérience dans la gestion des catastrophes en général, et de la gestion des capacités de protection civile;
* Expérience dans la gestion de projets ou développement de politiques;
* Capacités d’analyse et de résolution des problèmes;
* Forte motivation et autonome capable de produire en temps et en heure notes et analyses de qualité, parfois en dehors des heures habituelles de travail.
* Compétences rédactionnelles fortes (claires et précises), principalement en anglais;
* Sens des relations humaines et de la communication.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

La maîtrise de l’anglais est indispensable. Une autre langue de l’UE constituerait un atout.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)